



Structure : .....

Adresse : .....

.....  
Date : .....

Objet : Sensibilisation à la réglementation relative aux éclairages nocturnes

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une action contre la pollution lumineuse menée le ..... nous souhaitons vous informer que les lumières de votre établissement étaient allumées à .....

Le maintien des lumières la nuit constitue un important gaspillage énergétique. Cette forme de pollution lumineuse cause aussi un impact sur le vivant<sup>1</sup>. Elle perturbe les déplacements des oiseaux, mammifères et insectes, et dérègle le rythme biologique et hormonal de nombreuses espèces végétales et animales, y compris les êtres humains<sup>2</sup>.

Dans ce cadre, nous tenons à vous rappeler la réglementation applicable :

- Les éclairages intérieurs des locaux doivent être éteints au plus tard 1 heure après la fin de l'occupation (arrêté ministériel du 27 décembre 2018) ;
- Les parkings doivent être éteints au plus tard 2h après la fin de l'activité (idem) ;
- Les vitrines doivent être éteintes entre 1 et 7 heures du matin (idem) ;
- Les enseignes et publicités lumineuses doivent être éteintes de 1h à 6h du matin (art. R. 581-59 et R. 581-35 du Code de l'environnement) ;
- En cas de non-respect de la réglementation, une amende de 750 euros peut être prononcée (art. R. 583-7 du Code de l'environnement).

Ce courrier a pour but de vous inviter à participer à l'effort de réduction de la pollution lumineuse. Pour agir vous pouvez par exemple installer des minuteurs afin de couper l'alimentation de l'éclairage. L'ADEME<sup>3</sup> propose également une plateforme d'accompagnement destinée aux entreprises.

Nous vous remercions d'avance pour votre action et votre attachement à la protection de l'environnement.

Pour toute question sur l'action ou pour obtenir la photo de votre éclairage vous pouvez écrire à l'adresse mail [sentinelle@fne-normandie.fr](mailto:sentinelle@fne-normandie.fr) et mentionner le numéro de signalement suivant .....

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sincères salutations.

.....,

Référent.e Sentinelles de la Nuit

---

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse>

<sup>2</sup> <https://fne-languedoc-roussillon.fr/2021/10/08/pollution-lumineuse-lessentiel-dans-un-mini-guide/>

<sup>3</sup> <https://expertises.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/performance-energetique-energies-renouvelables/lenergie-commerces>